

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 26 MAI 2011**

Etaient présents : FAURE Jean-Paul
MERE Philippe
BATTAIL Sylvie (suppléante)
TARRO-TOMA Georgette
BARRÉ Jean-Claude
BRUN Michel
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick

Etait excusée : BARNEL Annick

Ordre du jour : Convention entre le Sivom et la commune de Notre
Dame de Vaulx
Convention médecine professionnelle
Matériels
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12/04/2011

Ecole de Notre Dame de Vaulx

Jean-Paul Faure revient sur les odeurs dans la nouvelle école de Notre Dame de Vaulx. Les deux entreprises concernées par les travaux sont passées deux fois mais rien n'a été fait. Aussi, il leur a été envoyé un courrier en recommandé pour faire intervenir leurs assurances. Les odeurs sont aléatoires.

L'inauguration de l'école avait été prévue le vendredi 17 juin mais les enseignants ne sont pas disponibles. Aussi, une nouvelle date doit être fixée.

Le Sivom fixe la date de l'inauguration de l'école au mardi 21 juin 2011 à 18 heures.

Fontaine Pelouze

Jean-Paul Faure indique que l'entreprise n'est toujours pas intervenue à Fontaine Pelouze car elle n'a pas encore reçu la pompe par son fournisseur.

Garderie périscolaire

Georgette Tarro-Toma demande si la famille, dont l'enfant présentant un problème d'allergie et souhaitant bénéficier de la garderie périscolaire, a fait un plan d'accueil individuel.

Ce plan est un projet d'accueil individuel pour des enfants qui posent certains problèmes. Il est mis en place avec le directeur de l'école, un élu, le médecin PMI.

Jean-Paul Faure répond par l'affirmative. Le médecin est venu à l'école expliquer à Véronique Mata la procédure à suivre en cas de problème et il était également présent.

La famille a signé le courrier acceptant les conditions du Sivom sur la garderie périscolaire pour leur enfant.

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2011 est approuvé par les membres du comité syndical.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE VAULX

Jean-Paul Faure donne lecture de la convention préparée entre le Sivom et la commune de Notre Dame de Vaulx sur la prise en charge des heures d'accompagnement au car à midi et le soir et des heures de lessives de l'école maternelle. Un article mentionne également la possibilité de remplacement de ces agents.

Jean-Louis Léon est d'accord sur cette convention mais souhaite qu'elle soit plus généraliste en englobant l'ensemble du personnel. Lors de la séparation du personnel, il avait été évoqué la possibilité de suppléer les uns et les autres et les employés ne devaient pas prendre leurs congés en même temps. Aujourd'hui, ça ne fonctionne pas. Il faut inciter à ce que cela se fasse. Tout le monde parle de mutualiser en Sivom et rien ne se fait.

Thierry Cassagne considère qu'il n'y a pas besoin de convention pour cela, l'entraide se fait déjà.

Jean-Luc Ravanat demande qui va trancher les problèmes, étant donné que les agents n'ont pas tous le même employeur.

Jean-Louis Léon donne son avis sur le fait que les agents doivent s'arranger entre eux alors que **Philippe Mère** estime préférable que les deux maires se mettent d'accord.

En ce qui concerne le service administratif, **Jean-Louis Léon** souhaite que les gens téléphonant à la mairie trouvent un interlocuteur et non pas un répondeur. Ensuite, la secrétaire prend contact avec les élus. Pour les techniciens, il serait judicieux de réfléchir à coordonner les congés.

Jean-Luc Ravanat trouve inutile de passer forcément par une secrétaire. A Saint Jean, lorsqu'elle est en congés, le message laissé sur le répondeur téléphonique dirige les gens vers un ou plusieurs portables des élus ; pas besoin d'un intermédiaire.

Au départ, le Sivom avait du personnel en commun et ce système n'a pas été mise en place. Aujourd'hui, le personnel est séparé et il faut le mettre en place !

Philippe Mère propose de rajouter un article à la convention mentionnant la possibilité au personnel technique et administratif de Notre Dame de Vaulx de renforcer le personnel du Sivom en cas de besoin.

Aujourd'hui, il faut officialiser les choses par une convention et si les agents n'arrivent pas à s'entendre, les élus le feront à leur place.

Pour **Jean-Louis Léon**, le remplacement du personnel doit se faire dans les deux sens et il faudra prévoir les indemnisations dans la convention.

Jean-Luc Ravanat estime surtout que la convention doit être établie pour un problème de responsabilité.

Après délibération, le comité syndical accepte de rédiger une convention entre le Sivom du Pays de Vaulx et la commune de Notre Dame de Vaulx.

CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE

Jean-Paul Faure donne les éléments comparatifs sur les deux propositions de convention pour la médecine professionnelle :

Centre de gestion :

0,45 % du salaire brut des agents, soit environ 400 euros par an.

Le médecin se déplace et les visites sont effectuées à la mairie de Saint Jean.

MT2i à La Mure :

Cotisation annuelle : 71,74 € par agent, soit 358,70 euros par an.

Le personnel devra se déplacer à La Mure.

Si adhésion à cet organisme, droit d'adhésion de 78,94 € et 7,89 € par agent pour ouverture du dossier.

Les cotisations à la médecine professionnelle du centre de gestion sont prélevées mensuellement sur les salaires des agents et donc pour cette année, ont déjà été prélevées celles de janvier à mai 2011.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de médecine professionnelle auprès du Centre de gestion de l'Isère.

MATERIELS

Jean-Paul Faure informe que la commission "matériels" ne s'est pas réunie. La tronçonneuse doit être achetée rapidement. La pompe à injection du Carraro a des soucis et il va certainement falloir la changer et sur le camion Fiat, la courroie de distribution est également à changer.

Jean-Claude Barré et **Philippe Mère** indiquent qu'il faut faire des devis pour toutes ces réparations.

Thierry Cassagne rappelle l'idée d'acheter des crics hydrauliques pour les tracteurs.

Jean-Louis Léon ne trouve pas très utile le système ampirol sur le camion Fiat. Le concessionnaire est en recherche de ce système et serait prêt à échanger le Ducato contre un camion avec benne basculante.

Le comité syndical mandate Jean-Louis Léon pour se renseigner auprès du concessionnaire Fiat sur un éventuel échange de camion.

Arrivée de Patrick Reynier-Poète.

Jean-Paul Faure trouve dommage de n'avoir pas pu faire des essais de tracteur en fin d'année dernière pour le déneigement.

Francis Pellissier a des devis et il n'existe plus de tracteur équivalent au JCB Fastrac.

Jean-Luc Ravanat a une crainte sur le manque d'adhérence si le tracteur a de petites roues à l'avant.

Philippe Mère propose d'acheter un tracteur agricole et si une année il y a beaucoup de neige, il peut être fait appel à une entreprise.

Jean-Louis Léon préfère un engin polyvalent. De plus, le tracteur de Notre Dame de Vaultx commence aussi à avoir des heures.

Jean-Paul Faure résume les discussions et a priori, le choix se porterait sur un tracteur.

Patrick Reynier-Poète dit que le Sivom doit se fixer un budget entre 70 et 80 000 € et qu'il faut ensuite trouver le bon produit. Le problème aujourd'hui du Fastrac va être le coût des réparations.

Francis Pellissier apporte une précision sur le tracteur John Deer. C'est le seul avec un châssis intégral.

Jean-Paul Faure propose à la commission "matériels" de travailler sur ce sujet et d'en rediscuter à la prochaine réunion du comité syndical.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bois Rond et Fontaine Pelouze

Jean-Paul Faure propose que les employés se rendent au captage du Bois Rond et à Fontaine Pelouze pour nettoyer et tondre.

Le comité syndical fixe la date d'intervention au Bois Rond (le matin) et à Fontaine Pelouze (l'après-midi) au mardi 31 mai 2011.

Départ en retraite de Martine Rosset-Boulon

Sylvie Battail demande si le départ en retraite de Martine Rosset-Boulon va être officialisé.

Jean-Louis Léon répond par l'affirmative, à l'occasion de l'inauguration des nouvelles classes.

Eau

Jean-Luc Ravanat avise de la baisse considérable de l'eau à la source du Bois Rond. Il a ouvert l'eau pour les bêtes et a essayé de régler à 2,5 litres par minute.

Cantine

Jean-Paul Faure rapporte le bilan financier de la cantine sur l'année 2010.

Patrick Reynier-Poète donne le déficit de 6 170 €, ce qui équivaut à 1,37 € par repas financé par le Sivom.

La commune de Pierre-Châtel avait créé une cantine avec des employés en contrats aidés. Ceux-ci ayant été supprimés, la commune n'arrive plus à boucler le budget.

Il était, hier soir, à une réunion du CDRA sur l'agriculture. Dans la commune de Saint Martin En Haut, une dizaine d'agriculteurs livrent les restaurants scolaires (primaires et collèges) avec des produits locaux. Un point fixe est géré par la commune. Le repas revient à 2 € en fournitures et à 6,50 € au total. Les parents paient environ 4 € le repas.